

FLASH Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2022 - N°

109

Dans ce numéro...

- **Éditorial**
- **Agenda social : Ministre, Directeur encadrement**
- **Actualité: établissements, lycée, RH**
- **Vie fédérale et syndicale : conseils nationaux**
- **Élections professionnelles 2022**
- **Société : Violence Sexistes et Sexuelles**
- **Délégués académiques : ça bouge!**
- **Adhésion**

Directeur de la publication
Christian Champendal

Rédacteurs en chef
Christian Champendal
Mohammed Darmame
Danielle Kunemann
Marie Musset

Impression
Tactic Impressions
01 39 86 19 08

CCPAP : 0126505659

5 numéros par an

Contact

Mail
snia-ipr@unsa-education.org

Site Internet
<http://snia-ipr.fr/>



Une rentrée pas si simple...



L'UNSA Éducation agit avec Solidarité laïque
dans sur la plateforme « [Soutenons tous les réfugié.es en provenance d'Ukraine](#) ». Soutenons tous les réfugié·es ! (déduction fiscale de 66% de la somme versée)

Snia-ipr





« Questions de droit, décryptage des nouveaux textes de loi, rappel de la jurisprudence... »



VOUS AVEZ
LE DROIT
DE SAVOIR
TOUTES LES RÉPONSES DANS LES
TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC
SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections



www.autonome-solidarite.fr

Edito

Snia-ipr



Risque-toi aujourd'hui, agis tout de suite !

« Il meurt lentement celui qui ne change pas de cap lorsqu'il est malheureux au travail ou en amour, celui qui ne prend pas de risques pour réaliser ses rêves, celui qui, pas une seule fois dans sa vie, n'a fui les conseils sensés. Vis maintenant ! Risque-toi aujourd'hui ! Agis tout de suite ! Ne te laisse pas mourir lentement ! Ne te prive pas d'être heureux ! »

(P.Neruda)

Chères et chers collègues,

Dépuis la nomination du Ministre Pap Ndiaye, les premières réunions en juin, juillet et août, ont permis de réaffirmer l'urgence de rétablir la confiance, de réparer au lieu de persister.

Le dialogue social a repris, un agenda social nécessaire a été confirmé par le Directeur de Cabinet. A la tête d'un ministère reconfiguré MENJ, le ministre a reçu les organisations syndicales dont l'UNSA Education. Le SNIA-IPR UNSA a été reçu au sein de cette délégation fédérale, le 29 août, occasion pour nous de rappeler nos priorités urgentes : les sens du métier, les missions, une revalorisation, indiciaire et indemnitaire, le recrutement et l'attractivité du corps des IA-IPR.

L'actualité de la réforme du lycée a été bien sûr abordée : la reprise des réunions du comité de suivi, un calendrier des examens, des allègements de programmes, l'harmonisation et toujours la complexité ajoutée. Celle annoncée du collège verra les IA IPR, en première ligne forcément...

Toutes catégories confondues, le recrutement, l'attractivité, les perspectives de carrière insatisfaisantes, les conditions de travail dégradées et les rémunérations en deçà des qualifications restent des constantes. Il faut agir pour l'attractivité des métiers de l'éducation. Il nous revient de tirer les conclusions de la séquence précédente, de porter nos revendications dans l'action, d'obtenir les améliorations légitimes pour notre corps, pour tous les agents de notre ministère, au sein de la fonction publique, au service de toutes et tous.

Élections professionnelles, c'est parti !... Dans un cadre imposé par la loi de transformation de la fonction publique, notre liste est commune : SEJS-UNSA, SI.EN-UNSA et SNIA-IPR-UNSA, il faudra élire, du 1^{er} au 8 décembre, les représentants à la CAPN des inspecteurs, aux divers CSA dont celui du MEN, nos candidats sont prêts et nous communiquerons pour gagner des sièges et faire avancer nos valeurs.

Lors du Conseil national de l'UNSA le 28 septembre, Laurent Escure a rappelé et clarifié les lignes sur la bataille des retraites à venir : discussion ou affrontement, vérité des faits : le rapport du COR montre un équilibre en vue et dévoile la réalité des débats à venir, financer le social et l'éducation en ponctionnant la caisse des retraites, amender en 49.3 la PLFSS, quelle participation des organisations patronales ? L'affaire va être tendue. Les organisations syndicales ont indiqué qu'elles se rendront aux concertations qui s'ouvriront demain au Ministère du travail, rappelé qu'elles souhaitent que ces concertations portent sur les dispositifs de carrières longues, de pénibilité et d'usure au travail, de transition emploi retraite, etc. qui peuvent trouver des réponses sans avoir à recourir à l'allongement de la durée de cotisation et/ou un recul de l'âge de départ légal, elles ont annoncé travailler ensemble pour porter des revendications communes sur nombre de sujets. et rappelé qu'elles sont prêtes à imaginer les formes d'action nécessaires si le gouvernement reste arc-bouté sur son projet. Rendez-vous pour une nouvelle intersyndicale courant du mois d'octobre. Depuis juillet, il s'agit du 3^{ème} texte intersyndical unitaire qui démontre une volonté d'avancer ensemble, ce qui n'était plus arrivé depuis plusieurs années.

Plus que jamais, continuons à prendre soin de nous et à penser aux autres !

*Les semaines à venir seront denses, votre soutien compte !
Bulletin d'adhésion en p.23*

Christian Champendal
Secrétaire général

Rencontre avec le Ministre « pour construire ensemble une école engagée »



Le ministre Pap Ndiaye, entouré de Jean-Marc Huart (Directeur du cabinet), Thierry Le Goff (Directeur adjoint), Laurent Crusson (Conseiller social) et de Thomas Leroux, Conseiller aux affaires pédagogiques et aux savoirs fondamentaux, a souhaité rencontrer les organisations syndicales en bilatérale avant la rentrée. Une délégation de l'UNSA-Éducation a été reçue lundi 29 août, constituée de Frédéric Marchand (SG UNSA Éducation), Morgane Verviers (SGa UNSA Éducation), Stéphane Crochet (SG SE-UNSA), Jean-Marc Boeuf (SG A&I-UNSA), Bruno B (SG SNPDEN-UNSA), Jean-Louis Gaboret (SN SIEN-UNSA), Christian Champendal (SG SNIA-IPR-UNSA).

Le ministre rappelle en introduction quelques éléments d'une rentrée tendue : une crise du recrutement, le recours aux enseignants contractuels, avec un concours exceptionnel qui concernera le 1^{er} degré (« trop complexe à mettre en œuvre » en 2nd degré), la nécessaire revalorisation des enseignants, la perte de sens ressentie, un Grand débat sur la base de volontariat et le Conseil National de la Refondation qui inclura l'éducation (annonce du 08/09/2022). Il développe des priorités de son projet : l'égalité des chances, la mixité sociale et scolaire, l'inclusion scolaire, le bien-être des élèves, physique et psychologique. Désireux d'une méthode de travail avec les OS, il souhaite que le constat positif de fluidité se poursuive et se prolonge.

Frédéric Marchand, actant cette nouvelle situation, souligne que des crispations peuvent toutefois vite réapparaître. Sur les sujets d'attractivité, de recrutement et de conditions de travail, il faut prendre en compte tous les personnels : administratifs, encadrants, etc. Concernant le recrutement d'enseignants contractuels, les spécificités territoriales sont une entrée pertinente pour l'analyse. La formation initiale des enseignants doit être mise prudemment sur le métier, étant donné les réformes multiples. Morgane Verviers revient sur les questions d'inclusion, de mixité scolaire et sociale et de transformation de la voie professionnelle (TVP).

Chaque organisation de la délégation intervient ensuite. La nécessité de poser le jeu et de prendre le temps d'un travail plus serein est unanime. Nous insistons pour notre part sur les points suivants.

Engagés, les IA-IPR l'ont toujours été, dans l'impulsion des réformes entre autres, dont celle du lycée, par nos contributions constructives sur le contrôle continu et les mathématiques. Notre travail collectif dans la fédération aboutit toujours à des propositions concrètes, sur les RVC ou l'évaluation des établissements, etc.

Le bien-être doit être celui des élèves et de tous les personnels. La perte de sens concerne aussi les corps d'encadrement dont les IA-IPR investis dans des missions pédagogiques, disciplinaires, transversales, et des missions systémiques (IA et IPR). L'évaluation des établissements reste un point chronique de vigilance afin que cette responsabilité fasse sens et contribue vraiment à l'efficacité du système éducatif.

La période écoulée a eu une incidence évidente, bien des maux sont structurels cependant, sur lesquels notre syndicat alerte depuis longtemps : gouvernance, charge de travail, manque de suivi et d'évaluation des « changements mis en œuvre ». A l'issue de la session 2022 du baccalauréat nous souhaitons un GT « bilan technique » de la réforme du lycée qui permette aux OS de faire part de leurs analyses et de leurs propositions. Nous questionnons sur la méthode de travail envisagée dans un agenda social dont le calendrier sera communiqué pour démarrer en octobre.

La qualité d'écoute perçue est partagée au sein de la délégation sans obérer la prudence de mise.

Christian CHAMPENDAL
SG du SNIA-IPR UNSA

Réunion Bac avec le DGESCO



Organisée le 14 septembre 2022 par Édouard Geoffrey directeur et Rachel Pradeilles Duval. Cette réunion a pour objet de présenter le calendrier du baccalauréat 2023. Présents : Marie Musset et Fabrice Browet.

Avant la réunion nous avions identifié les problématiques suivantes : agenda trop contraint entre les vacances de printemps et Parcoursup, ressenti de l'attente des élèves envers les résultats de Parcoursup et les notes d'EDS, reconquête du mois... d'avril, simplification du bac, charge de travail pour les corrections des épreuves, trop lourde notamment pour les enseignants de lettres (mobilisés d'avril à juillet pour le CRPE, les EAF, EDS, le GO et les BTS), absence de bilan de la session 2022.

- **Les conditions de cette multilatérale précipitée** et quoique présentée sous le terme de "concertation", ne sont pas propices à une réflexion autour de ce qui apparaît une "**quadrature du cercle**" où chaque solution a des inconvénients.

- un report en juin occasionnerait une collision d'épreuves, des difficultés de viviers, un calendrier contraint par les congés scolaires et les épreuves de BTS en mai, tandis que la précocité des EDS en mars implique des pressions sur les enseignements. Nous avons alerté une fois encore sur ces éléments critiques : tiers temps, handicap, horaires incompatibles avec les académies ultramarines...

Nous avons sollicité depuis juin dernier un GT "**bilan technique global du BAC**" pour faire, entre autres, le point sur les conditions de mise en œuvre des épreuves de spécialité à la lumière des sessions précédentes, du contrôle continu et des conditions de l'harmonisation, etc. C'est une nouvelle occasion de la réitérer.

DNB : Il a lieu le 26 et 27 juin de façon à ce que les résultats soient publiés le 8 juillet : pour rappel en 2022 le DNB avait eu lieu le 30 juin et le 1^{er} juillet.

BAC en métropole: les épreuves de spécialités sont prévues le 20 21 et 22 mars après-midi : les épreuves se dérouleront donc parallèlement à celle des Antilles, ceci pour résoudre trois difficultés précédentes : la multiplication de sujets, et la préparation des salles et l'organisation des temps complémentaires.

Philosophie et EAF : le 14 et 15 juin, matin pour préserver les candidats de la chaleur de l'après-midi... Le DGESCO souligne que cela permettra un temps de correction suffisant.

Les épreuves pratiques et orales auront lieu après les écrits, les ECE du 25 au 31 mars

La remontée des notes dans Parcoursup doit se faire pour le 11 avril. Les oraux de français commencent le 19 juin, le jury du bac se tient le 6 juillet. Tous les syndicats soulignent la complexité voire l'impossibilité de tenir ce calendrier.

Le SNIA-IPR intervient à deux reprises, d'abord pour centrer le débat sur les viviers de professeurs et notamment ceux de la discipline français qui sont sollicités du mois d'avril au mois de juillet sur un nombre excessivement important d'épreuves, avec un vivier insuffisant, puis pour expliciter la difficulté du calendrier au mois de mai. Le DGESCO répond que le calendrier est parti du cadre réglementaire, que le DNB a des horaires qui permettent les tiers temps et la pause méridienne avec par exemple les mathématiques à 14h30. En ce qui concerne le français, le DGESCO "entend la question" du vivier et des contraintes et il "relaiera".

Correction et l'harmonisation : il y aura quatre demi-journées de décharge pour les épreuves de spécialité de mars comme en 2022. L'harmonisation des épreuves de spécialité a concerné

13 % des notes comme en 2019 et années suivantes : il n'y a donc « *pas de mouvement atypique sur l'harmonisation 2022* ». Il convient de distinguer ce qui est "normal et mal expliqué" c'est-à-dire le système informatique qui affiche les notes après harmonisation au correcteur : c'était le cas auparavant, mais ce n'était pas visible. Il rappelle que les commissions se sont bien réunies. Quelques dysfonctionnements (jurys irréguliers, non-respect des consignes d'ouverture des sujets) ont été traités sur le champ.

La remobilisation des élèves après le mois de mars est évoquée : le ministère estime que le calendrier sera plus favorable cette année et rappelle que le grand oral et la philo comptent pour 18 % du bac... Les élèves ne devraient pas y être insensibles. Enfin, les conseils de classe doivent se tenir le plus tard possible. Le rattrapage par l'examen de notes non significatives devrait intervenir en amont du dernier conseil de classe. Les problèmes d'absence de note des élèves doivent se faire à chaque conseil de classe pas seulement au dernier.

En ce qui concerne le français (souligné par plusieurs organisations à notre suite) c'est en effet "*un point de vigilance*", une "*tension objectivement vraie*". Nous reviendrons sur cette

situation. L'attestation de langue effectuée à partir du LSL et uniquement, concerne donc la formation de terminale. Elle est automatique, il n'y a pas d'épreuve spécifique pour les candidats scolaires.

Calendrier des affectations de la classe de 3^e au lycée : ouverture de l'offre le 7 avril CESI enregistrement le 2 juin avec arrêt des évaluations donc publication des affectations le 27 juin. Bascule LSL le 13 juin (ce qui implique de retarder les conseils de classe au maximum) : il est demandé que les conseils de classe de 3^e et de seconde n'aient pas lieu avant le 5 juin et ceux de 5^e et de 4^e entre le 26 juin et le 3 juillet de façon à respecter les délais de recours du 8 juillet. Nous sommes étonnés que pendant les épreuves de spécialités se déroule le Printemps de l'orientation pour le LP les 3^e et les secondes... En ce qui concerne l'orientation, les SAIO imposent des dates parfois plus serrées. Le débat porte sur la faisabilité des différents calendriers.

Marie MUSSET
Secrétaire générale adjointe
Fabrice BROWET
Membre BN, DA Amiens

Le comité de suivi de la réforme du lycée se réunit

Le 28 septembre, les représentants des personnels enseignants, de direction et d'inspection ainsi que les parents d'élèves ont pu échanger avec les représentants de la DGESCO et de l'IGESR sur trois thématiques : - Calendrier des épreuves - Actualisation des projets d'évaluation des établissements - Place des mathématiques

Le SNIA-IPR a formulé des demandes sur chacune des trois thématiques.

- Si le calendrier des épreuves est désormais acté, il convient de disposer dans les meilleurs délais des aménagements de programmes décidés par l'IGESR. Ces derniers doivent être le plus intelligibles possibles pour les enseignants, afin qu'indépendamment de l'accompagnement des IA-IPR, les équipes pédagogiques puissent élaborer des progressions solides
- Les projets d'évaluation ont généralement été rédigés de manière très synthétique en 2021-2022. Ils présentent souvent un caractère formel, et mériteraient d'être retravaillés et approfondis en termes pédagogique. Les impératifs de lisibilité et de concision pour les familles, ainsi que de validité des notes obtenus durant l'année (nombre de notes par discipline, traitement des absences et plus accessoirement des fraudes) ne peuvent

constituer le cœur de ce projet, dont l'ambition est d'harmoniser (par le haut) les pratiques pédagogiques.

- Concernant la place des mathématiques, les organisations syndicales enseignantes (SE-UNSA, SNES, SNALC) ont souhaité que l'enseignement optionnel intègre le tronc commun pour des élèves n'ayant pas choisi cet EDS, avec éventuellement des contenus distincts selon les projets d'orientation des élèves. Le SNIA-IPR a défendu l'idée qu'indépendamment de l'accroissement du volume obligatoire de l'enseignement scientifique, il convenait de s'interroger sur la contenu de l'enseignement de mathématiques de seconde, qui décourage nombre d'élèves (notamment des filles) à poursuivre cet enseignement sous un format de spécialité (EDS) ou sous un format optionnel.

Indépendamment des divergences et des quelques positions de principe, la réactivation de ce comité, piloté par Pierre Mathiot (Directeur de Sciences-Po Lille) et Jean-Charles Ringard (IGAENR) constitue un espace de dialogue nourri et apprécié, à même d'infléchir et/ou de prolonger les ambitions d'une réforme du baccalauréat toujours en gestation.

Vincent CAMET
IA-IPR EVS Lyon, membre du Comité de suivi

Réunion avec Béatrice Gilles, présidente du CEE



M^{me} Béatrice Gilles, présidente du Conseil d'évaluation de l'École est accompagnée par M Thibault de Saint-Pol, Secrétaire Général, Didier Van Datish, IGESR chargé de l'évaluation du 1^{er} degré et M Christophe Rehel, IGESR chargé de la formation a réuni notre fédération le 07.09.2022. La délégation UNSA éducation était composée de Béatrice Laurent, SR Education, Mohammed Darmame SNIA-IPR-UNSA, Gwenaël Surel, SNPDEN-UNSA, Joël Deltrot SIEN-UNSA, Jérôme Fournier et Élise Caperan pour le SE-UNSA.

Béatrice Gilles a rappelé son attachement à entendre les acteurs du terrain (visites de plusieurs académies, rencontre des personnels de direction et d'inspection stagiaires, rencontre des OS). Madame Gilles a commencé la réunion par le bilan de l'année 2021, indiquant que l'évaluation dans le 2nd degré est désormais actée, qu'elle concerne dorénavant les établissements privés sous-contrat. S'agissant de la participation des personnels à la phase d'autoévaluation, M^{me} Gilles constate encore des réticences notamment parmi les enseignants, note la contribution positive des personnels médicaux et sociaux et évoque le lancement de la réflexion sur la participation des élèves (au-delà de leurs représentants) dans la phase d'autoévaluation. Le but est de recueillir l'avis de tous, par le biais d'un questionnaire qui peut être administré via l'ENT. M^{me} Gilles reconnaît toutefois la difficulté de mettre en place ce questionnaire dans le premier degré, rappelant au passage que la mise en œuvre de l'évaluation dans les écoles (objet de la réunion du jour) était la priorité pour 2022.

S'agissant de l'évaluation externe, M^{me} Gilles a fait part de son attachement à la présence d'enseignants parmi l'équipe des évaluateurs externes. Elle a rappelé les deux effets attendus de cette évaluation :

Un effet interne à l'établissement avec la création d'une dynamique, un effet externe sur le pilotage avec la mise en œuvre d'un accompagnement dans le cadre du plan académique de formation, des Cardie.

Dans leurs interventions, les membres de la délégation Unsae-éducation ont :

- Rappelé les craintes des personnels du 1^{er} degré, du fait des particularités des écoles, de leur organisation, de la charge

de travail des directeurs et des enseignants avec une concertation chronophage et surtout l'absence de sens, constatée chez leurs collègues du 2nd degré. Les représentants de l'Unsa-éducation ont ensuite rappelé le nécessaire temps de formation qui ne pourrait se faire que sur les 108 heures ou dans le cadre de la journée de solidarité ;

- Renouvelé leur demande que l'équipe des évaluateurs externes ne compte qu'un seul membre des corps d'inspection ;
- Fait part de difficultés dans le second degré avec une forte pression pour rattraper les évaluations non effectuées en 2021-2022 avec des objectifs chiffrés à atteindre et les difficultés liées à l'obligation faîtes au moins dans une région académique, aux cadres évaluateurs d'intervenir hors de leur académie. L'exemple d'une collègue inspectrice contactée le 19 avril, à une semaine des vacances de printemps, pour coordonner l'évaluation externe d'une cité scolaire dans une autre académie que la sienne et durant le mois de mai ;
- Sollicité des éclaircissements sur la concomitance entre évaluation et débats sur l'école du futur, engagés par le président de la République dans le cadre du CNR.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère propice aux échanges, Mme Gilles et son équipe faisant preuve d'écoute.

Parallèlement à cette réunion, l'UNSA EDUCATION a publié un communiqué signé par les secrétaires généraux des principales organisations syndicales concernant l'évaluation des écoles.

Évaluation des Écoles et des Établissements : ni travail en plus, ni travail pour rien

Evaluer les écoles et établissements, c'est permettre aux équipes de terrain de réfléchir à leur action, d'établir un diagnostic et de se fixer des objectifs en lien avec le projet d'école et d'établissement. Cela prend du temps, demande du travail collectif, qui doit être consenti, prévu et organisé dans le temps de service. Accélérer la cadence et mettre la pression à tous les échelons du système éducatif pour entrer dans cette nouvelle démarche ne fait qu'éveiller de nombreuses craintes et résistances légitimes.

Alors que tous les retours font part d'un système en tension et de personnels en perte de sens, pour l'UNSA Éducation il ne faut pas de travail supplémentaire et surtout pas de travail inutile.

Une évaluation très perturbée par la pandémie

« Le conseil d'évaluation de l'école (CEE), placé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, est chargé d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire. » Ce conseil, créé en 2019 par la loi pour une école de la confiance, s'est donné un objectif à 5 ans pour évaluer l'ensemble des écoles et établissements. Objectif perturbé par la période de crise Covid, qui a freiné la mise en œuvre.

Après les EPLE, entrés les premiers dans la danse, voici le tour des écoles. Mais le fonctionnement des écoles, à la différence des EPLE, est assuré par des directeurs et directrices, qui pour une grande majorité d'entre elles et eux, sont toujours chargés de classe et sans aide administrative, pour organiser un travail supplémentaire. Dans un système éducatif qui se relève difficilement des perturbations de la pandémie de Covid, cette démarche d'évaluation apparaît de fait comme une mission nouvelle, ajoutée à toutes les autres.

Évaluer et après ?

Beaucoup de craintes sont soulevées par ce nouveau dispositif que découvrent les professionnels du premier degré. Crainte du regard extérieur des collectivités. Crainte du regard des familles, car le cadre prévoit une évaluation du service public d'éducation par ses usagers. Crainte de répercussions sur les carrières, de freins à l'avancement, d'un blocage de mutations. L'organisation de l'école, en structures de petite taille et en grande proximité, justifie davantage ces craintes et nécessite des protocoles d'évalua-

tion adaptés et appropriés. De plus, la charge de travail supplémentaire est conséquente.

Certes, les objectifs fixés par le CEE étaient bien différents, mais l'expérience des premières années doit être prise en compte. Il faut donner du temps aux équipes et aux corps d'encadrement pour pouvoir s'approprier ce nouveau paradigme et en percevoir la plus-value dans le travail quotidien. Et là, l'institution devra être au rendez-vous. Car entrer en démarche d'évaluation, c'est aussi faire émerger des besoins nouveaux dans une perspective d'amélioration. Ces besoins doivent être entendus, notamment en termes de ressources ou de formation continue et de développement professionnel. Or, c'est le gros point faible du système éducatif français qui peine à former équitablement son million d'agents.

De l'ambition d'une démarche au formalisme de son organisation

Si l'UNSA Éducation a soutenu l'intérêt de l'évaluation des écoles et établissements, c'est surtout parce que ce dispositif, fondé sur l'adhésion et le volontariat des équipes pédagogiques, introduisait une nouvelle modalité plus participative pour les personnels et donc plus à même de poser des objectifs lucides et adaptés. Malheureusement, cet élan initial semble bien oublié aujourd'hui. Les listes d'écoles et établissements à évaluer sont établies par l'administration qui semble plus soucieuse de « faire du chiffre » que de l'intérêt du processus pour les enseignant.es et les élèves. Les modalités de passation font fi des contraintes fonctionnelles. Elles obligent souvent les évaluatrices et les évaluateurs à des déplacements excessifs, aggravés parfois par le choix de les déplacer à l'échelle de la région académique, faisant fi des difficultés organisationnelles et matérielles qui alourdissent la charge de celles et ceux qui mènent ces évaluations. Le défrayement même de ces missions est parfois difficile à obtenir.

Pour alléger la charge de travail que génèrent les évaluations, les équipes doivent être réduites à trois personnes (dont un.e issu.e des corps d'inspection et un personnel de direction). De plus, toutes les demandes éventuelles de « rattrapage » de retards d'évaluation doivent cesser et céder la place à une planification lissée qui respecte la disponibilité de tous les personnels concernés, pour intervenir dans le périmètre de leur académie et leur permettre d'assurer les autres missions dont ils ont la charge.

Pour l'UNSA Éducation, l'évaluation des écoles, des établissements et des services s'inscrit dans une démarche qualité. Elle doit permettre aux acteurs de terrain de réfléchir à leur action, d'établir un diagnostic et de se fixer des objectifs en lien avec le projet d'école et d'établissement. Cette évaluation n'a pas vocation à mettre en concurrence les structures éducatives mais à améliorer leur efficacité. Elle doit être suivie des moyens indispensables identifiés pour progresser : formations, ressources humaines, crédits pédagogiques. Elle ne doit pas s'ajouter à toutes les autres formes de débats annoncés par l'exécutif dans le cadre du Conseil national de la Refondation.

En conséquence, l'UNSA Éducation demande sa suspension a minima durant le premier trimestre de cette année scolaire 2022-23, pour les écoles, ainsi qu'une remise à plat des objectifs et procédures afin que :

- *les objectifs soient clarifiés*
- *l'articulation de l'évaluation de l'école ou d'établissement avec le projet d'école ou d'établissement soit explicitée*

- *la réponse de l'institution aux besoins identifiés soit garantie*
- *les procédures soient adaptées aux structures scolaires*
- *les moyens soient donnés aux équipes comme aux évaluateurs et aux évaluatrices afin que les procédures soient soutenables.*
- *les équipes d'évaluateurs et évaluatrices soient accompagnées et formées afin d'être légitimées et reconnues dans leurs missions.*

Ivry sur Seine, le 8 septembre 2022,

Frédéric MARCHAND, secrétaire général UNSA Éducation,
Bruno BOBKIEWICZ, secrétaire général SNPDEN-UNSA,
Jean-Marc BOEUF, secrétaire général A&I UNSA,
Christian CHAMPENDAL, secrétaire général SNIA-IPR UNSA,
Stéphane CROCHET, secrétaire général SE-UNSA,
Dominique POUCHAIN, secrétaire général SN2D-UNSA,
Patrick ROUMAGNAC, secrétaire général SIEN-UNSA



Quelle trajectoire pour la RH?

La réunion du 6 septembre fait partie d'un cycle de rencontres entre l'administration centrale et les OS, dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau logiciel RH. En l'absence de la SG du MENJ, excusée, c'est Emmanuel Spinat, Chef de service, directeur du service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation (Sem-sirh) qui anime la réunion, accompagné par son adjointe et par la responsable de la communication du service.

Du côté de la fédération Unsa-éducation, participaient en présentiel Mohammed Darmame (SNIA-IPR) et Isabelle Alain Moreno (SE-UNSA), les autres collègues étaient à distance.



RenoiRH

(RENouveau des Outils Informatiques relatifs aux Ressources Humaines)

RenoiRH est le nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) interministériel de gestion des personnels qui remplace le logiciel SIRHEN. C'est un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) fondé sur le progiciel de gestion HRA Suite 9 FPE. Lancé depuis 2016, il est déjà utilisé par d'autres ministères les services du Premier Ministre, la Culture, le ministère des Affaires Sociales, l'Agriculture.

Renoi RH propose de rapprocher la gestion des personnels, la gestion de leur paie, et l'application mobilité. D'autres applications pourraient suivre : l'évaluation ou la gestion du temps de travail. C'est l'occasion d'évaluer la capacité du MENJ à gérer la paie, de l'envoyer à la DGFP pour le contrôle et ensuite le paiement.

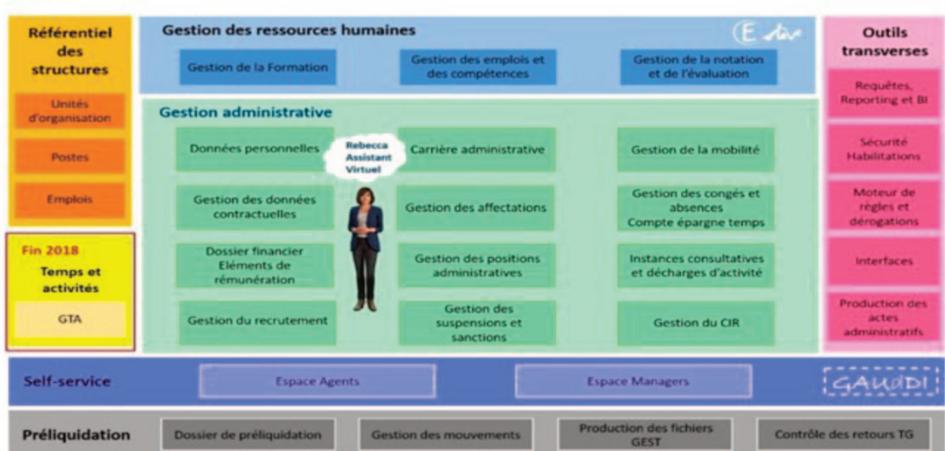
RenoiRH permettra la prise en compte du module de gestion des moyens, du budget en ETP, en lien avec la gestion des postes et des TRM. L'outil s'inscrit dans le travail sur la dématérialisation des échanges, des actes, des processus.

Renoi RH est déjà en œuvre chez nos collègues de jeunesse et sport (4000 agents environ) dont la gestion a été transférée aux services académiques.

La première étape du basculement concerne les personnels administratifs de santé et social qui compte 136000 dossiers d'AGORHA vers RenoiRH. Les tests techniques effectués cet été dans deux académies (Aix-Marseille et Lille) ont été concluants. La nouvelle offre de service RenoiH est la mise en œuvre de la paie de janvier 2023. Les services anticipent la migration des administrateurs de l'Etat vers un RenoiRH inter ministériel.

Le basculement de SIRHEN (qui nous concerne) vers RenoiRH se ferait en 2024. Des études seront réalisées en 2023 concernant la faisabilité d'intégrer les enseignants du premier et du second degré.

La couverture fonctionnelle de RenoiRH



Mohammed DARMAME - Secrétaire-général adjoint

Fédérés et engagés !



▶ Intervention au Conseil National de l'UNSA Education 14-15 septembre 2022

Chers collègues,

Engagé dans l'UNSA-Education, le Snia-ipr UNSA l'est assurément, à tous niveaux, avec tous les syndicats de la fédération. Engagés dans le système éducatif à tous niveaux les IA-IPR le sont aussi intensément pour la réussite de tous les élèves et pour contribuer à « construire ensemble cette école engagée » que le ministre souhaite.

Pour ce faire, il faut un dialogue de qualité et si, lors de notre rencontre le 29 août, l'ensemble de notre délégation a constaté une « fluidité » retrouvée, Frédéric Marchand évoque une re-crispation possible. Comment cela se passera-t-il entre un ministre qui ne sera pas un « chamboule-tout » et un président très présent, qui annonce à la rentrée une « révolution copernicienne ». Ces signes et ces annonces interpellent...

Nous avons pour notre part interpellé le ministre sur un agenda social qui évite la confusion du précédent, avec une vraie concertation pour résoudre la crise d'attractivité du corps des IA-IPR, crise partagée avec d'autres corps.

« Faisant fédé », nous travaillons concrètement, croisons nos points de vue spécifiques, sur des questions communes: QVT, bien-être des élèves, dont parle le ministre, des personnels, quand toutes les catégories ressentent un malaise.

Interrogés sur un calendrier de la session 2023 du baccalauréat, « quadrature du cercle » dans cette réforme du lycée, une position fédérale a été atteinte respectueuse de nos points de vue distincts.

Les annonces de réforme du collège questionnent sur la forme et le fond. Les conditions de la précédente ont laissé un goût amer aux IA-IPR : un effort intense engagé, empêché ensuite de se poursuivre, d'accompagner, d'en faire bilan, alors que se déployaient des programmes par cycles, pédagogiquement satisfaisants, de la transversalité, adossés à un Socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

Le communiqué « Pas de travail en plus, pas de travail pour rien » résume une position commune sur l'organisation des évaluations d'établissements, à suivre et surveiller. Nous avons éprouvé dès le début des difficultés à nous faire entendre du CEE, alors que nous soutenons cette démarche complexe (je rappellerai l'aveu d'Amanda Spielman, directrice générale d'OFSTED, en 2019 dans les pages du Guardian, que les pratiques d'évaluation avaient induit des effets contraires à ceux escomptés, du « teaching to the test »)

Enfin, nous félicitons la fédération pour son travail collectif, en particulier, la charte qui va être présentée lors de ce Conseil pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Cet engagement contribue à construire nos valeurs humanistes.

Christian CHAMPENDAL
SG du SNIA-IPR UNSA

Bureau national Snia-ipr, 13 septembre 2022: pour les adhérents, en rubrique Compte-rendu.
Conseil national Snia-ipr, 21 septembre 2022: pour les adhérents, en rubrique Compte-rendu.

Instances CTMEN du 13 septembre 2022 - CSE du 15 septembre 2022

CASDEN

Philippe MICLOT Délégué Général de notre partenaire CASDEN, présente des éléments susceptibles d'élargir une collaboration déjà prospère.

La CASDEN Banque Populaire, banque coopérative de toute la Fonction Publique, demeure très attachée et attentive à l'accompagnement des personnels de l'Éducation Nationale, son périmètre historique, leurs animations pédagogiques.

Dans le cadre de notre ancrage comme « organisation de la Fonction Publique », nous soutenons et participons à la création d'outils pour les agents de la Fonction Publique, et donc de l'Éducation Nationale. C'est ainsi que nous mettons à disposition des personnels: expositions, outils pédagogiques, études et colloques sur des dynamiques professionnelles au service des agents dans le cadre de leur métier.

Nous souhaitons être aux côtés de tous les agents publics tant dans l'accompagnement professionnel que dans l'accompagnement personnel. Quelques exemples :

- Depuis deux ans nous proposons à tous les établissements qui en font la demande de recevoir et exploiter un programme « histoire, sport et citoyenneté » constitué entre autre d'une exposition permettant à tous les enseignants d'appréhender l'histoire du sport olympique, de ses champions ainsi que les valeurs de l'olympisme, sur <https://casdenhistoiresport.fr/> !
- Plus récemment, pour valoriser les métiers de la Fonction Publique, nous avons développé un jeu sur tablette « des agents très spéciaux » permettant aux élèves des collèges et lycées de découvrir et mieux connaître des métiers auxquels demain ils pourront prétendre. Ce jeu est lui aussi disponible sur simple demande auprès de la CASDEN.

Banque coopérative, nous accompagnons nos sociétaires dans le financement de leur projet personnel grâce à une offre spécifique, coopérative qui permet grâce aux efforts d'épargne de tous de financer les projets de chacun. Cette démarche particulière, chaque année, temps forts dans les établissements, nous venons la présenter à tous les personnels.

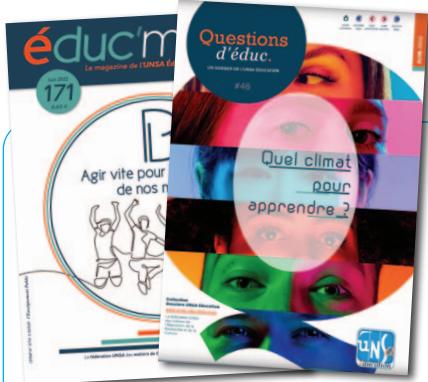
Aujourd'hui, plus de deux millions de sociétaires nous ont rejoints et nous font confiance.

Partout en France, dans chaque département métropolitain et d'outre-mer nous sommes à la disposition de tous, dans nos Délégations CASDEN. Nous venons également à la rencontre des personnels sur leur lieu de travail dans le cadre de « Rencontres » organisées chaque année dès la rentrée scolaire grâce à notre réseau de militants (240 Délégués et plus de 8000 Correspondants dans les établissements).

Venez nous retrouver sur Internet www.casden.fr, par téléphone (numéros sur site internet), et dans les agences du réseau des Banques Populaires.



CASDEN, la banque coopérative de la Fonction Publique !



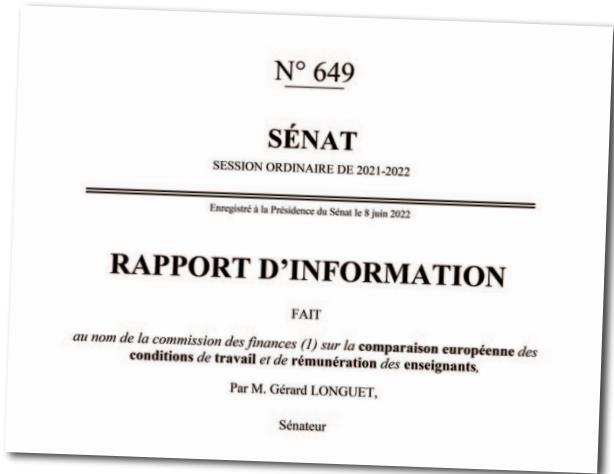
Sur le site de l'UNSA-Education :

- **L'Éduc' Mag N°171,**
- **Questions d'éducation N°46**
Quel climat pour apprendre ?

Publications

Crise d'attractivité du métier d'enseignant : quelles réponses des pays européens ?

de Gérard LONGUET, rapporteur spécial des crédits de l'enseignement scolaire, juin 2022



Le rapport sur le site du sénat

A lors que la condition enseignante diffère grandement selon les pays européens, le manque d'enseignants leur est un point commun. Dans un contexte inquiétant de vieillissement de la population enseignante, le rapport du Sénat de juin 22 identifie une réelle « crise d'attractivité européenne » du métier de professeur, même dans les pays réputés bien les rémunérer, tels l'Allemagne et le Portugal, deux systèmes observés de près par les rapporteurs.

En France, on connaît bien la baisse du nombre de candidats aux concours enseignants, moins la hausse constante depuis dix ans du nombre d'enseignants démissionnaires. Parmi eux, les stagiaires démissionnaires sont actuellement dix fois supérieur à celui des titulaires (3,2 % des stagiaires en 2020-2021, contre 1 % 10 ans auparavant). L'enjeu est donc d'attirer les candidats vers les carrières enseignantes et de les y maintenir.

Si les différences de traitement restent significatives et alors même que les enseignants européens sont de plus en plus diplômés (en 2018, les titulaires du seul baccalauréat représentent 4,5 % du corps enseignant, contre 55 % pour les titulaires d'un master) c'est la variation de l'augmentation au cours de la carrière qui retient l'attention : ainsi, il faut pour atteindre la rémunération maximum 12 ans à un enseignant danois, 42 ans à un hongrois, 29 à un français.

La France fait partie des pays de l'OCDE où les augmentations ont principalement lieu en fin de carrière, et cependant les enseignants français commencent et terminent leur carrière avec un salaire inférieur à la moyenne de l'UE. Les rapporteurs

sont favorablement impressionnés par le Portugal, pays qui, entre 2012 et 2015, est passé de la 31^{ème} place PISA à la 22^{ème} place (tandis que la France passait de la 26^{ème} à la 27^{ème}) et dans lequel les salaires des enseignants sont en moyenne supérieurs de 33 à 48 points à la moyenne du revenu des actifs diplômés de l'enseignement supérieur dans le pays – ce n'est le cas ni en France ni en Allemagne.

La question de l'attractivité du métier d'enseignant ne peut non plus être déconnectée de celle de la reconnaissance sociale des enseignants. Selon l'OCDE, seuls 6,6 % des enseignants français se sentent valorisés par la société. Au niveau de l'OCDE, seuls les professeurs de Slovaquie et Slovénie s'estiment moins bien valorisés. Par ailleurs, l'inadéquation entre le métier et la formation initiale persiste, et décourage : ainsi seule la moitié des enseignants français se considère « bien » ou « très bien » préparée.

Le rapport encourage la connaissance des systèmes européens pour établir des comparaisons utiles et tirer parti des dispositifs efficaces et transférables, et conclut logiquement que « toute gestion prévisionnelle des ressources humaines en matière d'éducation doit impérativement tenir compte de cette crise européenne d'attractivité du métier, sous peine d'aboutir à une impasse dans le recrutement des prochaines générations d'enseignants ».

Marie MUSSET
Secrétaire générale adjointe

Rendez-vous avec le Directeur de l'encadrement



À la demande de Pierre Moya, la rencontre tenue ce 22 septembre 2022 a duré plus d'une heure. Le directeur de l'encadrement (DE), est accompagné de M^{me} Valérie Legleut, cheffe de service, adjointe au directeur de l'encadrement, M^{me} Martine Gauthier sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement et M Pierre Seban, expert de haut-niveau conseiller au directeur de l'encadrement.

Le SNIA-IPR est représenté par Christian Champendal SG et Mohammed Darmame SGA.

Moya débute la réunion en indiquant qu'elle fait partie d'une série de consultations qui vont se poursuivre avec toutes les organisations représentatives des corps d'inspection sur une double thématique : le complément indemnitaire annuel (CIA) et les missions ; deux thèmes qui sont en fait interdépendants, puisque le CIA, contrairement à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), est liée à l'évaluation annuelle des agents. Au vu de la tenue des élections professionnelles durant le premier trimestre, et à la demande de certaines OS, Pierre Moya précise que la concertation débuterait au mois de décembre 2022.

Le SNIA-IPR remercie le directeur de l'encadrement pour l'invitation à cette réunion. Il indique ensuite que notre demande d'agenda social avec une nouvelle méthode de concertation a été effectuée auprès du Directeur de cabinet en juin et au ministre lui-même en août. Il rappelle enfin les mandats que le congrès de Reims a assignés au bureau du SNIA-IPR, à savoir :

- Sur le versant de la rémunération : une classe normale qui culmine à la HEB; l'inscription sur le tableau d'avancement à la hors-classe au bout de 4 ans ; un accès de la hors-classe à l'échelle C et une augmentation indemnitaire pour atteindre 20000 euros annuels.
- Sur le versant de l'exercice du métier : une amélioration des conditions de travail et de son organisation, devenue une urgence sur laquelle nous alertons depuis 2016.

Le SNIA-IPR alerte sur un risque de démotivation chez les collègues avec une charge de travail qui s'alourdit, une absence de reconnaissance et l'impact d'un projet de fusion, imposé, niant leur identité professionnelle et qui les a profondément affectés, dans un contexte où le nouveau Ministre annonce une future réforme du collège.

Les données du concours 2022 montrent, s'il en est encore besoin, le manque d'attractivité de notre corps. Ce constat de désaffection s'aggrave chaque année, amplifié par des conditions d'exercice du métier et des modalités de reclassement et d'avancement peu favorables. Nos collègues stagiaires de la promotion Sébastienne Guyot, ont été surpris en découvrant, lors de la réunion syndicale avec le SNIA-IPR, qu'il leur faut attendre en moyenne 8 ans pour espérer accéder à la Hors-classe, alors qu'à titre d'exemple pour ceux issus du corps des agrégés, l'accès à la Hors-Échelle B est envisageable via la classe exceptionnelle.

Avant d'aborder le CIA, Le SNIA-IPR revient sur les modalités de mise en œuvre de l'IFSE qui ont jeté le trouble chez les collègues, et décrit un dialogue social dont la qualité est très variable d'une académie à l'autre. Ainsi dans certaines académies, les IA-IPR n'ont pas obtenu de tableau comportant les taux de ventilation dans les groupes (Créteil, Strasbourg...). Dans une autre, les arrêtés de nomination n'ont été transmis que le 21 juillet, alors que les collègues étaient en congé, amputant les délais de recours. Enfin la tenue de propos ironiques ou critiques ou de maladresses visant à culpabiliser ou à dénigrer les IA-IPR sur les faibles montants en jeu ou sur le bien-fondé de leur expertise par rapport aux autres corps d'inspection, ont aggravé l'amertume des collègues.

Le SNIA-IPR rappelle l'incompréhension des IA-IPR face aux modalités de classement dans les groupes, notamment :

- Le cas des collègues, classés dans le groupe 3, qui continuent d'assumer leurs missions et absorbent le surplus de ceux entièrement déchargés pour assurer des dossiers transversaux (EAFC, DAAC...), classés en groupe 1. Le SNIA-IPR réitère sa demande en faveur d'une plus grande transparence concernant toutes les missions qui relèvent du groupe 1, en

établissant des fiches de poste et en lançant un appel à candidature en cas de vacance ;

- L'absence de prise en charge de l'expérience dans le classement du groupe de fonction, notamment chez des collègues, souvent à la hors-classe, qui ont assuré des missions à forte responsabilité (doyen, vice-doyen...) et qui se trouvent classés en groupe 3. Le SNIA-IPR propose que cette expérience soit prise en compte à travers la modulation entre le socle et le plafond de chaque groupe ;
- La situation des collègues qui exercent sur plusieurs académies, ou en extension, notamment sur des académies d'Outre-Mer, et dont le poste relève de sujétions spéciales. Ce critère intégré dans la circulaire de décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP dans la fonction publique, n'a souvent pas été retenu par les recteurs dans la définition des groupes de fonction.

Le SNIA-IPR, à l'issue d'un tour des académies sur ce sujet, fera des remontées précises sur ce régime indemnitaire dont la mise en œuvre a confirmé la complexité technique, les liens multiples et l'incidence sur l'état d'esprit des collègues. Il continuera à faire des propositions pour en améliorer tous les aspects et dit sa disponibilité pour participer aux travaux sur les missions, l'évaluation et la mise en œuvre du CIA (sur lequel une annonce est attendue dans les semaines à venir).

Abordant la question des détachements le SNIA-IPR fait part de son incompréhension concernant :

- La situation dans la spécialité EVS avec notamment le traitement réservé aux deux collègues admises en liste complémentaire, qui n'ont pas reçu de proposition malgré deux renoncements au bénéfice du concours, alors qu'un poste dans l'académie de Versailles a été pourvu par la voie du détachement ;
- L'octroi de postes en détachement dans trois spécialités de langues vivantes (russe, japonais, italien), qui n'étaient pas ouvertes au concours. Rappelant, comme le précise *l'article L320-1 du code de la fonction publique* que « *les fonctionnaires sont recrutés par concours, sauf dérogation* », celle-ci ne comprend pas le détachement qui est pour sa part un droit à la mobilité et non un mode de recrutement.

Le SNIA-IPR rappelle sa position sur la primauté du concours et ajoute que la note du Ministère concernant le détachement précise que ce dernier se fera sur les postes non pourvus à l'issue du mouvement des titulaires et de l'affectation des stagiaires. Or du fait de leur caractéristiques, ces postes ne sont pas régulièrement ouverts au concours. Ne pas les afficher comme vacants et disponibles y compris, à titre exceptionnel dans le cadre du détachement, introduit une inégalité d'accès à l'infor-

mation entre collègues enseignants qui seraient intéressés par ces postes, ce que le concours préserve.¹ Le SNIA-IPR tient à remercier la qualité du suivi des dossiers de mutation par le service de l'encadrement et la disponibilité et la qualité d'écoute des personnels du bureau des inspecteurs.



Abordant les défraiements, le SNIA-IPR rappelle, de nouveau, l'état d'exaspération des collègues IA-IPR qui voient avec l'arrivée de chaque nouveau secrétaire général d'académie, les modalités d'application des règles de gestion des frais de déplacements remises en cause. Ils sont las que, pour calcul des distances, les académies retiennent le trajet le plus court via l'application Mappy en méconnaissance du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, de l'*article 5 de l'arrêté du 20 décembre 2013*, autorisant l'*« indemnisation sur la base du trajet le plus rapide (...)»*, sur décision de l'autorité qui ordonne le déplacement, lorsque les besoins du service le justifient » et au mépris des règles minimales de protection des agents, qui pousse les collègues à emprunter les itinéraires assurant leur sécurité même s'ils doivent en assurer le surplus en termes de coût. Les modalités de règlement forfaitaires des frais de restauration relèvent du même constat ; les services de gestion dans certaines académies exigent un ticket ou une facture de restaurant pour procéder au remboursement.

Au vu du retour de l'inflation et de l'augmentation des prix des carburants, le SNIA-IPR demande la mise en œuvre des avances sur paiement telles qu'elles sont prévues par l'*article 3-2 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006*. Une avance qui pourrait atteindre 75 % des sommes présumées dues à la fin du déplacement ou en fin de mois, comme le précise l'*article 12 de l'arrêté du 20 décembre 2013* pris pour l'application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Concluant une réunion franche et directe M. Moya a rappelé la disponibilité de ses services pour continuer les échanges et solliciter le SNIA-IPR pour lui faire part de ses propositions

Christian CHAMPENDAL
Secrétaire-général du SNIA-IPR UNSA

Mohammed DARMAME
Secrétaire-général adjoint

¹ L'article L311-2 du code de la fonction rappelle que « *les créations ou vacances d'emplois relevant du présent code sont portées sans délai à la connaissance des agents publics... »*.

Opérations de gestion : titularisation, affectations stagiaires, détachements,...

Les collègues stagiaires au titre de l'année 2021-2022 titularisés, la CAPN initialement prévue le 8 juillet a été annulée. La direction de l'encadrement nous a informés fin août des détachements prononcés au titre de l'année 2022. Un courrier de demande d'explications à propos des candidats en liste complémentaire a été envoyé au directeur de l'encadrement le 31 août 2022.

Au JO du 9 septembre :

- Liste des IA-IPR stagiaires de la promotion 2021-2022, titularisés par décret du Président de la République en date du 7 septembre 2022,
- Liste des professeurs agrégés, inspecteurs de l'éducation nationale et personnel de direction, intégrés par décret du Président de la République en date du 7 septembre 2022, à compter du 1^{er} septembre 2022, dans le corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux avec la spécialité indiquée :
Le tableau général des affectations des collègues dans les académies à la rentrée a été transmis mi-septembre.

à pourvoir par 112 lauréats du concours, sans compter les renoncements intervenus.

Si nous remercions la DGRH/DE pour des efforts d'optimisation, nous soulignons des axes de progrès dans la communication des données, compatibles RGPD, dans le cadre de la LTFP. Dans un souci de transparence et de gestion humaine des ressources, il est crucial que l'administration informe complètement les collègues.

Pour notre part, il s'agit avec nos connaissances des situations individuelles de jouer notre rôle d'organisation de défense des intérêts matériels et moraux des collègues, au bénéfice de tous.

Félicitations aux collègues

La crise des vocations n'épargne pas le corps des IA-IPR comme le montrent les données du concours 2022. À l'issue de cette campagne de recrutement, 172 postes vacants restaient

Mohammed DARMAME
Secrétaire-général adjoint

Christian CHAMPENDAL
Secrétaire-général du SNIA-IPR UNSA

Instances

Rentrée au Conseil supérieur de l'éducation

Lors de cette session du 15 septembre 2022, des projets de textes sont présentés par la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ainsi qu'un voeu inter-syndical :

1. Projet d'arrêté portant abrogation de l'arrêté du 5 juin 2019 relatif au baccalauréat franco-américain
2. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 mars 2020 modifié relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général, du baccalauréat technologique et du baccalauréat professionnel
7. Projet d'arrêté modifiant l'annexe IV de l'arrêté du 21 juin 2021 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Electrotechnique ».

Voeu Intersyndical SNES-FSU, UNSA, CGT, SNALC, SUD éducation - Résultat: Pour 45 Contre 2 Abstention 15 Refus 7

Les réponses apportées par le ministère sur le calendrier des épreuves de spécialité ferment toutes possibilités d'aménagement. Alors que le ministre avait laissé entendre dans un premier temps que des ajustements étaient possibles, les organisations SNES-FSU, UNSA, CGT, SNALC, SUD éducation ne se contentent pas de cette fin de non recevoir. Les collègues ne peuvent assurer des programmes lourds et préparer les élèves aux épreuves en un temps aussi court tout en redoutant la démotivation des élèves au lendemain des épreuves comme en mai dernier. Nos organisations syndicales demandent l'ouverture de concertations sur le calendrier des épreuves de spécialités et sur les programmes du cycle terminal.

Christian CHAMPENDAL - Secrétaire-général du SNIA-IPR UNSA

IH2EF le Snia-ipr UNSA rencontre les stagiaires de la promotion GUYOT

Comme chaque année, le SNIA-IPR va à la rencontre de la nouvelle promotion, ce mardi 20 septembre 2022. Une visio-conférence avait permis, après la réussite au concours, de prendre contact avec les lauréats et de brosser un premier tableau de l'entrée dans la carrière comme de répondre à de multiples questions. La rencontre à l'IH2EF lors de la rentrée des stagiaires a bénéficié de l'accueil très soigné de la part de l'Institut. La présentation du diaporama sur l'entrée dans le métier a servi de base à des échanges nourris portant sur l'ensemble du métier, sans occulter les contraintes et difficultés pratiques, notamment péquénaires et organisationnelles, du changement de métier, de lieu,...qui mobilisent beaucoup au début de l'année de stage et peuvent même surprendre.

Les stagiaires ont dès leur rentrée pris la mesure de la complexité et de la variété de nos missions, comme de l'agenda. Nous rappelons qu'ils doivent le cas échéant signaler que 5 semaines sont complètement consacrées à leur formation et que s'ils participent très intensément à la charge de travail du collège, ils doivent rester en mesure de se former afin que leur évaluation et leur titularisation se fassent régulièrement. Nous remercions Agnès Gizard Carlin de représenter la promotion des stagiaires au sein du SNIA-IPR.



Marie MUSSET
Secrétaire générale adjointe,
membre CAPN et CSE

Fabrice BROWET
Membre BN, DA Amiens

C'est parti !!

Elections professionnelles

Les élections professionnelles 2022 auront lieu du 1^{er} au 8 décembre, nous vous informerons de la manière la plus concise mais précise sur cette concertation.

Conséquence de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, la CAPN devient une commission paritaire d'inspecteurs qui concerne IEN (CCPD / 1^{er} et ET-EG, 2nd degré), IJS et IA-IPR, unis dans une liste commune de l'UNSA-éducation

Nous présentons une candidature au CSA-MEN et remercions Nadia Isaac, notre collègue du Bureau national, IA-IPR LVE d'allemand à Nancy-Metz d'y représenter notre organisation.



Le logo du bouton de vote pour la liste
UNSA Education à la CAPN
des inspecteurs
aux élections professionnelles
du 1^{er} au 8 décembre

Une charte fédérale contre les violences sexistes et sexuelles VSS

C'est à l'issue d'un travail collectif au sein de notre fédération que ce document composé de 9 engagements été élaboré, accompagné d'un livret de sensibilisation sur les actes de VSS, d'une affiche de communication et d'un mémento juridique, un dispositif de prévention et de prise en charge des violences sexistes et sexuelles au sein de l'UNSA Éducation vient compléter et consolider ces engagements.

Le Conseil national du 14-15 septembre a approuvé l'annexion de la charte au règlement intérieur de l'UNSA-Education dont le BN de novembre marquera la mise en œuvre . Frédérique HANNEQUIN membre BN et DA Martinique, a œuvré pour le Snia-ipr au sein groupe de travail fédéral aux travaux d'élaboration de cette charge, elle fait partie de la cellule interne pour son application et les actions de formation.

L'article et le dossier





L'UNSA Éducation s'engage CONTRE les violences sexistes et sexuelles

L'UNSA Éducation présente ses « 9 engagements » pour lutter contre le sexism e et toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

En effet, l'égalité femmes-hommes est au cœur des valeurs défendues par l'UNSA Éducation. **Notre fédération a donc décidé d'agir concrètement.** C'est pourquoi afin de prévenir, sensibiliser, et traiter les faits de sexe me ou de violences sexistes et sexuelles, dorénavant appelées dans ce livret VSS, nous avons élaboré cette **charte interne sous forme de 9 engagements accompagnée d'un dispositif de prévention et de prise en charge des violences sexistes et sexuelles.** Il s'agit bien pour notre fédération d'être en cohérence avec ses mandats, les valeurs qu'elle défend et d'être exemplaire dans l'application de notre politique en matière de VSS.

Ainsi, la publication de ce document élaboré en collaboration avec l'ensemble des syndicats de l'UNSA Éducation et ses représentantes des régions constitue une nouvelle étape pour mettre en place une **culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre organisation.**

Enfin, il est impératif de signaler notre volonté de **favoriser l'engagement des femmes**, qui sont nombreuses dans nos professions, dans l'action syndicale en garantissant un climat épanouissant et sécurisant dans notre sphère militante.

NB : cette charte a été présentée lors du congrès de Poitiers en 2021 et adoptée lors du CN de septembre 2022. Elle est annexée au règlement intérieur de l'UNSA Éducation.

Prévenir/sensibiliser

L'UNSA Éducation propose de prendre toutes les mesures pour mettre à disposition :

1. Des **outils de prévention et de sensibilisation** au sexism e et aux VSS « clé en main »
2. Des **outils de formation adaptés et spécifiques** pour des personnes ressources référentes pour la prise en charge de situation de VSS
3. Des **outils de communication et d'affichage** de tolérance zéro sexism e et VSS avec les contacts utiles

Former/réagir

L'UNSA Éducation propose de prendre toutes les mesures pour la mise en place :

4. De **formations de lutte contre les VSS** pour tous les responsables locaux et nationaux
5. D'un **accompagnement au dispositif de signalement** structuré, pérenne et connu de toutes et tous
6. D'**aide à la mise en œuvre de cette Charte** dans les régions et syndicats qui le souhaitent

S'engager/alerter

L'UNSA Éducation s'engage à proscrire toutes les formes de VSS et de permettre :

7. **L'accompagnement dans le traitement** des situations de propos ou d'agissements sexistes
8. **De réagir le plus vite possible** pour ne laisser aucune violence sexist e ou sexuelle s'installer ou s'aggraver
9. La **mobilisation du dispositif d'alerte** pour prendre en charge les urgences dans le respect de la confidentialité, de la neutralité et de l'impartialité

Une école résolument humaniste !

Le 44^e Congrès du Syndicat des Enseignant·es Romand·es (SER), s'est tenu Samedi 24 septembre 2022, à Martigny sur ce thème.

Organisation amie avec laquelle nous travaillons déjà au sein du réseau syndical francophone CSFEF, notre relation est fructueuse, le SER a entre autres contribué au QDE 41 « Eduquer autrement ? ». Cette relation peut encore s'intensifier et se diversifier, tant les travaux et les débats lors de congrès stimulant ont montré des vues convergentes autour de préoccupations éducatives communes :

- numérique à l'école - climat scolaire et la gestion de classe - notions de genre (place des filles, féminisation du métier) - relations école-famille - multiculturalité, inclusion et l'hétérogénéité - classes flexibles et décloisonnement - développement des plans d'études* (programmes scolaires).



**SYNDICAT DES
ENSEIGNANT·ES
ROMAND·ES**

Le Livre blanc du SER, plateforme de réflexion syndicale publiée en 2011, mis à jour à l'occasion, a servi de fil rouge aux débats et ateliers.

Nous vous suggérons une visite du [site syndical du SER](#).

Christian CHAMPENDAL
Conseiller national secteur international UNSA-Education

Agenda international : Rencontre du CSFEF du 12 au 15 octobre en amont du Sommet de la francophonie en Tunisie



Déléguée académique de Guadeloupe, Muriel JOSEPH THÉODORE était engagée dans l'action syndicale tout autant que dans son activité professionnelle. Son décès est une perte pour la discipline Économie-gestion, dont elle avait la responsabilité, pour l'innovation, tout autant que pour les collègues adhérents du SNIA-IPR.

Affecté par le décès de notre collègue Muriel, notre déléguée de Guadeloupe, le bureau national du SNIA-IPR UNSA, Syndicat national des Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, s'est joint au bureau académique du SNIA-IPR Guadeloupe pour présenter à sa famille et à ses proches ses plus sincères condoléances. Nos pensées vont vers eux...

L'agenda du Secrétariat général - Juillet - Août - Septembre 2022



- 28-29 septembre Conseil national UNSA
- 22 septembre Audience Directeur de l'encadrement
- 21 septembre Conseil national Snia-ipr UNSA
- 20 septembre Réunion avec les lauréats du concours IA IPR 2022 IH2EF
- 15 septembre Conseil supérieur éducation (CSE)
- 14-15 septembre Conseil national UNSA Éducation
- 14 septembre DGESCO réunion d'information calendrier 2023 de la session des examens
- 13 septembre Bureau national Snia-ipr UNSA
- 7 septembre Audience bilatérale Conseil Evaluation Ecole (CEE)
- 6 septembre Point d'avancement sur la trajectoire SIRH
- 5 septembre Exécutif national UNSA Education
- 29 août
 - Rencontre UNSA-Education Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse
 - Élections professionnelles : GT fédéral sur dispositif OSTIC
- 8 juillet CAPN des IA-IPR (Direction de l'encadrement) ANNULÉE
- 7 juillet Bureau national Snia-ipr
- 5 juillet Exécutif national UNSA Éducation



Les délégué.e.s académiques du SNIA-IPR



1 AIX-MARSEILLE	Pierre-Olivier THEBAULT	DA	pierre-olivier.thebault@ac-aix-marseille.fr
2 AMIENS	Fabrice BROWET	DA-BN	fabrice.browet@ac-amiens.fr
3 BESANCON	Jean-Luc BERTOLIN	DA	jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr
4 BORDEAUX	Philippe JANVIER	DA-BN	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
5 CAEN	Daniel DELAPORTE	DA	daniel.delaporte@ac-caen.fr
6 CLERMONT	Henri DURAN	DA	henri.Duran@ac-clermont.fr
7 CORSE	Sylvie FONTANA	DA	sylvie.fontana@ac-corse.fr
8 CRETÉIL	Brice SICART	DA	Brice.Sicart@ac-creteil.fr
9 DIJON	Paul GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
10 IH2EF	Agnès GIZARD	DA-BN	agnes.gizard@ac-lyon.fr
11 GRENOBLE	Christian CHAMPENDAL	CAPN-DA-BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
12 GUADELOUPE	Christelle CHARRIER	DA	christelle.charrier@ac-guadeloupe.fr
13 GUYANE	Vincent THIERRY	DA	thierry.vincent@ac-guyane.fr
14 LILLE	Stéphane HENRY	DA	stephane.henry@ac-lille.fr
15 LIMOGES	Franck LUCHEZ	DA-BN	franck.luchez@ac-limoges.fr
16 LYON	Jean-Luc COURNAC	DA	jean-luc.cournac@ac-lyon.fr
17 MARTINIQUE	Frédérique HANNEQUIN	CAPN-DA-BN	frhannequin@gmail.com
18 MAYOTTE	Loetizia FAYOLLE	DA	loetizia.fayolle@ac-mayotte.fr
19 MONTPELLIER	Cyril MOLLERA	DA	cyril.mollera@ac-montpellier.fr
20 NANCY-METZ	Romuald TOMASINI	DA	romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr
21 NANTES	Marianne WOJCIK	DA	marianne.wojciek@ac-nancy-metz.fr
22 NICE	Didier GOUIL	DA	dgouill@ac-nantes.fr
23 NOUVELLE CALEDONIE	Christophe GOBERT	DA	Christophe.Gobert@ac-nice.fr
24 ORLEANS TOURS	Laurent CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
25 PARIS	Cyril DESOUCHES	DA	cyril.desouches@ac-orleans-tours.fr
26 POITIERS	Alienor VERONESE	DA	alienor.veronese@ac-orleans-tours.fr
27 POLYNESIE	Aurélie SURATTEAU	DA -BN	aurelie.Suratteau@ac-paris.fr
28 REIMS	Thierry ROLANDO	DA	thierry.rolando@ac-paris.fr
29 RENNES	Éric BARJOLLE	DA	eric.barjolle@ac-poitiers.fr
30 RETRAITES	Lionel AMATTE	DA	lionel.amatte@ac-polynesie.pf
31 REUNION	Patrick BORLOZ	DA	patrick.borloz@ac-reims.fr
32 ROUEN	Gilles PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
33 STRASBOURG	Danielle KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
34 TOULOUSE	Annick AMADEUF	DA	annik.amadeuf@ac-reunion.fr
35 VERSAILLES	Hervé KERADEC	DA	herve.keradec@ac-rouen.fr
	Audrey STEINMANN	DA	audrey.steinmann@ac-strasbourg.fr
	Fabien VERGEZ	DA	fabien.vergez@ac-toulouse.fr
	Ludovic LEGRY	DA	ludovic.legry@ac-toulouse.fr
	Dominique CHAMBLAY	Contact	

Bulletin d'adhésion

Rejoignez le SNIA-IPR !

Snia-ipr



DESTINATAIRE

Votre Délégué Académique qui procédera ultérieurement à un envoi groupé (bulletins et cotisations) à **Thierry BRUNET** - Trésorier - 5, Place Clémenceau - 25300 PONTARLIER ou à l'attention de Christian CHAMPENDAL - SNIA-IPR UNSA - 87 bis av. Georges Gosnat – 94853 IVRY/SEINE

ADHÉRENT*

Je soussigné(e) Mme M.

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

CP : Ville :

Téléphone personnel : Portable :

Adresse électronique :

IA-IPR de (spécialité/discipline) : Académie :

Adhère Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR

Important : Les cotisations au titre de l'année scolaire 2022-2023 doivent être réglées avant le 31 décembre 2022 pour donner lieu à la réduction fiscale au titre de la déclaration de revenus 2022.

COTISATION*

- Membre actif hors classe**, je verse la somme de 100,00 € (coût 34,00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27,00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17,00 € avec réduction fiscale).
- Stagiaire**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17,00 € avec réduction fiscale).
- Membre retraité**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17,00 € avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, bd Aristide BRIAND - 91600 SAVIGNY/ORGE.
- Membre bienfaiteur**, je verse la somme (libre) de

PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

- par virement bancaire** (modalité à privilégier) :
au bénéfice de Ass SNIA-IPR. BP BFC PONTARLIER-00007
IBAN : FR76 1080 7000 0772 4217 2616 620 BIC : CCBPFRPPDJN
avec bulletin d'adhésion complété et signé (téléchargeable sur le site) à remettre à votre délégué académique
- par chèque**, à l'ordre de SNIA-IPR :
- à remettre de préférence à votre délégué académique avec bulletin d'adhésion complété et signé (téléchargeable sur le site) pour son envoi groupé (bulletins et cotisations) ;
- à défaut : envoi courrier à Thierry BRUNET - trésorier - 5 Place Clémenceau – 25300 Pontarlier ou à Christian CHAMPENDAL-SNIA-IPR UNSA - 87 bis av. Georges Gosnat – 94853 Ivry/Seine
- Je souhaite** **Je ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.**

Date et signature : Le / /

SIGNATURE

* Cochez les cases correspondant à votre situation

Adhésion en ligne
en rubrique "formulaires"

Cliquez ici !

« COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ! »

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique



casden.fr



Retrouvez-nous chez

